

CHAMBRE DES COMMUNES

Le mardi 14 juillet 1959

La séance est ouverte à onze heures.

LES AFFAIRES INDIENNES

M. Dorion présente le 2^e rapport du comité mixte sur les affaires indiennes.

LA DÉFENSE NATIONALE

RÉSEAU INTÉGRÉ DE COMMUNICATIONS—NOTES ÉCHANGÉES ENTRE LES ÉTATS-UNIS ET LE CANADA

L'hon. G. R. Pearkes (ministre de la Défense nationale): Monsieur l'Orateur, je désire déposer des exemplaires en français et en anglais des notes échangées entre le gouvernement du Canada et celui des États-Unis au sujet de l'établissement du réseau intégré de communications à l'appui de la ligne d'alerte préliminaire à l'égard des missiles balistiques.

La Chambre se rappelle que j'ai parlé de ce réseau dans le rapport que j'ai présenté sur la défense en avril dernier. J'y suis revenu le 2 juillet, lors de la présentation des crédits de mon ministère, et, de nouveau, le 4 juillet, en réponse à une question du chef de l'opposition. Comme je l'ai expliqué alors, les États-Unis établissent dans les régions septentrionales extérieures au Canada des unités de détection capables de déceler les missiles balistiques intercontinentaux et de donner l'alerte préliminaire. Ces unités feront directement rapport au quartier général de NORAD afin de permettre la mise en branle la plus rapide possible des mesures de défense.

Or, les routes les plus directes et les plus économiques pour établir les liens de communication entre les unités de détection et le centre de NORAD passent à travers le Canada. Conformément à nos efforts conjoints avec les États-Unis en vue de la défense aérienne du continent nord-américain, le gouvernement du Canada collabore en facilitant l'établissement des liens de communication nécessaires à travers le territoire canadien.

Dans l'ensemble, les installations seront fournies par les sociétés commerciales canadiennes existantes et seront louées au États-Unis. Dans les régions où il n'existe pas présentement de telles installations, on en construira, et ce sont les sociétés canadiennes qui feront le travail. Une fois installés, ces aménagements seront loués aux autorités américaines. Ces travaux seront entrepris en vertu

d'accords intervenus entre les autorités américaines et canadiennes.

M. l'Orateur: Plaît-il à la Chambre de permettre au ministre de déposer les documents en cause?

Des voix: D'accord.

LE COMMERCE

URANIUM—PRÉTENDUES INTENTIONS DES ÉTATS-UNIS DE RÉDUIRE LES IMPORTATIONS EN PROVENANCE DU CANADA

A l'appel de l'ordre du jour.

L'hon. L. B. Pearson (chef de l'opposition): J'aimerais poser une question au ministre du Commerce à propos d'une nouvelle émanant de Washington et parue dans les journaux de ce matin. Il s'agit d'une question très importante que j'ai signalée plus d'une fois à l'attention du ministre. D'après des fonctionnaires de la commission d'énergie atomique et du département d'État, les États-Unis vont réduire fortement leurs importations d'uranium, surtout du Canada, après 1962. Le ministre voudrait-il nous dire ce qui en est, étant donné surtout l'inquiétude que doivent causer des nouvelles de ce genre?

L'hon. Gordon Churchill (ministre du Commerce): Cette question a déjà été débattue à la Chambre. Elle se rattache à la situation relative aux stocks d'uranium dans le monde. Naturellement la question inquiète les Canadiens; certes ils se soucient de ce qui en sera des approvisionnements d'uranium après 1962. La question est à l'étude. Nous avons eu des pourparlers avec les autorités des États-Unis. Elles ont signalé des incertitudes au sujet de leurs besoins postérieurs à 1962. Elles ont beaucoup plus d'uranium qu'il y a quelques années.

Toutefois, je ne pense pas qu'on ait sujet de s'en alarmer pour le moment. Bien sûr, pareille nouvelle de journal suscitera de l'intérêt dans les régions productrices d'uranium. Nous aurons toutefois le temps d'élaborer un plan entre le Canada et les États-Unis. Il aboutira peut-être à résoudre de façon fort satisfaisante un problème très difficile. En somme, cependant, nous devons reconnaître que l'uranium naguère rare dans le monde ne l'est plus. D'où le genre d'article dont parle mon ami.

L'hon. M. Pearson: Monsieur l'Orateur, puis-je poser une question complémentaire? Le ministre n'admet-il pas que même si à